

Décision Générale modern

Décision n° 95-0334/PR/FP Fixant les périodes des examens des-
1er et 2eme degrés pour l'année scolaire 1994-1995

n° 95-0334/PR/FP

Ministère MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE	Date de publication 13 mars 1995
Numéro JO n° 5 du 15/03/1995	Date du numéro 15 mars 1995

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

EXAMENS	ECRIT	ORAL	RESULTATS
Certificat d'Etudes primaires Ménagères	samedi 20 mai au 24 mai		jeudi 25 mai
Entrée en 6e	samedi 27	corrections 28, 29 et 30 mai	samedi 10 juin
Certificat d'Etudes primaires	dimanche 28 mai et lundi 29 mai	corrections lundi 29 et mardi 30 mai	samedi 10 juin
Certificat d'Aptitude profession- nelle(Section industrielle) :	samedi 10 au mercredi 21 juin	jeudi 22 juin	
Certificat d'Aptitude profession- nelle(Section commerciale)	samedi 10 au mardi 20 juin	mercredi 21 juin	
Brevet d'études profession- nelle(Section industrielle)	samedi 10 au mercredi 21 juin	jeudi 22 juin	
Brevet d'études profession- nelle(Section commerciale)	samedi 10 au mardi 20 juin	mercredi 21 juin	
Baccalauréat profesionnel	samedi 10 au mardi 20 juin	mercredi 21 juin	
Brevet d'Etudes du Premier Cy- cle	lundi 5 juin et mardi 6 juin	mercredi 14 juin	
Baccalauréat (séries L, ES, S, STT)	priode du 25 mai au jeudi 29 juin		
B.T.S – Comptabilité, gestion, bureautiquesécrétariat et Com- merce international	date fixée ultérieurement		
Entrée en Première année CET d'Ali-Sabieh	samedi 9 septembre		

Le directeur général de l'Education nationale ou son représentant est désigné comme président des) jurys de ces examens.

Les membres des jurys concernant ces examens seront désignés par toutes de service du directeur général de l' Education nationale.